

ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

(Loi n°89-462 du 6 juillet 1989)

Je soussigné(e),

déclare me porter caution solidaire pour le locataire

qui loue le logement situé au

Je m'engage à garantir le paiement des loyers, charges locatives, et éventuelles réparations locatives, dans

la limite de euros par mois, pendant la durée du contrat de location,

soit du au , renouvelable par tacite reconduction et jusqu'à fin du contrat de location.

Date et signature de la caution :